

**7èmes RENCONTRES PROFESSIONNELLES
REGIONALES DE LA RESTAURATION COLLECTIVE
BIO, LOCALE ET DE QUALITE**

Poitiers - Futuroscope (86), le 23 novembre 2022

A retourner complété & accompagné de l'acompte &/ou caution à :
INTERBIO N-A – 6, Parvis des Chartrons-33000 Bordeaux

**REJOIGNEZ L'ESPACE
NOUVELLE-AQUITAINE**

Date limite d'inscription :
09/09/2022

Contact :

Julien LAYRISSÉ
j.layrisse@aana.fr

Raison Sociale :
Nom : Prénom :
Fonction : Tel / Mobile :
Adresse :
Code postal : Ville :
N° SIRET : TVA intercommunautaire :
E-mail du contact pour cette opération :
Site Web :
Produits présentés :

- Je souhaite prendre part à ces rencontres au Futuroscope (Poitiers - 86) le 23 novembre 2022, pour y présenter ma gamme de produits dédiés à la restauration collective. Je m'engage à être présent au moins sur l'ensemble de la plage horaire d'ouverture du salon des fournisseurs, soit de 9h00 à 14h30.
- J'envisage de participer aux ateliers décryptage / témoignages / démos culinaires (choix non définitif).
- Je suis adhérent Interbio N-A, AANA ou à une tête de réseau partenaire..... **Gratuit.....**
(Aria N-A, La Coopérative Agricole N-A, Interbev N-A, APFELSO, INTERFEL, AFIPAR, INPACT, Collectifs fermiers)

CAUTION A VERSER €150,- €
--------------------	--------------

- Je ne suis pas adhérent des structures citées ci-dessus **300 €HT**

ACOMPTE A VERSER €180,- €
+ CAUTION A VERSER €150,- €

Offre valable sous réserve de la tenue effective de l'événement dans sa forme initiale et en considération des mesures nationales ou internationales liées à la crise sanitaire COVID19.

MODALITES DE PAIEMENT : Paiement d'un acompte (selon type d'exposant) et d'une caution à l'ordre d'INTERBIO N-A. Aucune inscription ne sera prise en compte sans le versement de la caution et de l'acompte (selon type d'exposant - 2 chèques séparés, svp). La caution ne sera encaissée qu'en cas d'annulation tardive ou de dégradation du matériel mis à disposition.

En cas d'annulation par l'exposant : Merci de prévenir le plus tôt possible de toute annulation, svp. Toute annulation au-delà du 23 septembre 2022 entrainera l'encaissement de la caution, ainsi que de l'acompte, sans remboursement possible. Une facture vous sera alors adressée.

Nom du signataire :

Fonction :

Date :

Signature + cachet de l'entreprise obligatoire